**Déclaration de l’UNSA-Education au CTA extraordinaire du 28 mai 2018**

***Académie de Nancy-Metz***

Madame la Rectrice

Mesdames, Messieurs,

Prévenu vendredi à 15h30, pour une réunion lundi à 14h… Décidemment, le dialogue social orchestré par le ministère est bien malade. De qui se moque-t-on ?

Pour l’UNSA-Education, la démocratie sociale est bien malade quand on considère avec autant de désinvolture les représentants des personnels, qui bien sûr, n’avaient rien d’autre à faire ce jour… Rarement les représentants des personnels n’ont été autant envisagés comme de simples pions, dont on peut disposer de façon permanente et immédiate.

Cela en dit également long sur le management de notre ministre, qui parle régulièrement de RH et de confiance, mais qui se comporte bien trop souvent avec mépris envers ses fonctionnaires sommés d’organiser en urgence une réunion extraordinaire du CTA. Même s’il n’y a que deux sujets à l’ordre du jour, dont un éminemment politique, l’UNSA-Education regrette la surcharge de travail gérée par les services dans l’urgence.

L’UNSA-Education proteste vigoureusement contre cette manière d’agir du ministre. En effet, ne dit-on pas que « gouverner c’est prévoir ». Et s’il y a bien un sujet qui n’est pas imprévu, c’est la tenue d’élections professionnelles en décembre 2018.

L’UNSA-Education relève la dernière des injonctions contradictoires de notre ministère :

 -celle de demander à nos CPE et Psy-EN de s’intégrer dans les équipes éducatives, mais d’être gérées comme le personnel administratif. Pourquoi les sortir du champ dérogatoire du Ministère de l’Education Nationale si ce n’est pour des mesures économiques et de casse du dialogue social !

L’UNSA-Education demande à conserver les CPE et les Psy-EN dans le champ dérogatoire.

**L’UNSA-Education s’inter­roge sur la volonté du gou­ver­ne­ment de réduire le syn­di­ca­lisme dans la fonc­tion publi­que.** En effet, l’administration a le pou­voir de déci­sion qui est, aujourd’hui, éclairé et régulé par l’avis donné lors des ins­tan­ces consul­ta­ti­ves.

**Réduire le nombre de commissaires paritaires et le rôle des C.A.P., revient à limiter le temps que les syndicats passent à renseigner et aider chaque agent.** Ce qui, par effet domino, augmentera le temps utilisé par des services à répondre aux fonctionnaires.

**Ce n’est pas la concep­tion de l’UNSA-Education qui prône une véri­ta­ble moder­ni­sation du dia­lo­gue social pour un meilleur fonc­tion­ne­ment des col­lec­tifs de tra­vail.**